

À l'issue de la fin du Cycle II, l'élève peut s'orienter soit vers un Cycle III amateur, un CEPI ou une formation continuée :

Cycle III amateur :  
Certificat d'études musicales (CEM)

**DOMINANTE INSTRUMENT**  
Durée 2 à 4 ans (300h minimum)

Modules OBLIGATOIRES et Unités d'enseignement (UE) :

**1. Module principal instrument**

- UE instrument (2 ans minimum)
- UE improvisation (1 an)

**2. Module associé de pratiques collectives**

- UE orchestre (durée du cycle)
- UE musique de chambre (1 an)

**3. Module complémentaire**

- UE instrumentation et transcription (6 mois)
- UE projet personnel

**Évaluation de l'UV dominante instrument :**

À l'entrée dans le cycle III amateur, l'élève se voit remettre un dossier qu'il complétera tout au long de son parcours attestant de son travail et des objectifs réalisés. À la fin du cycle, ce dossier de contrôle continu est noté sur 5 par le conseil de classe. L'élève présente une oeuvre (au choix) à l'examen de fin de cycle en mars/avril devant le jury notée sur 5.

L'élève devra également participer à une soirée au cours du cycle (un programme travaillé en autonomie). La soirée est notée sur 5. Le CEM est obtenu à partir de 9/15, avec la mention B.

*Il n'existe pas de perfectionnement instrumental après le CEM au Conservatoire. En revanche il est possible d'intégrer des groupes pour une pratique amateur : atelier jazz cordes, orchestre de chambre, ensemble Renaissance...*

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) :  
Diplôme d'études musicales (DEM)

**DOMINANTE INSTRUMENT (751h)**  
Durée de 3 à 4 ans

**CEPI dominante instruments  
Monodiques vents et cordes**

		04/03/14				
		total	heures hebdo	année an	année nombre	Evaluation
<b>Module principal de pratique individuelle</b>		<b>165</b>				
UE I.1	Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument (patrimoine et création)	99	1	33	3	Examen
UE I.2	Travail spécifique avec l'enseignant accompagnateur	33	0,33	11	3	CC
UE I.3	Invention - improvisation	33	1	33	1	CC
<b>Module associé de pratique collective (dans diverses esthétiques)</b>		<b>264</b>				
UE II.1	en grand ensemble dirigé	198	2	66	3	CC
UE II.2	en ensemble à géométrie variable et en musique de chambre	66	1	33	2	Examen
<b>Module complémentaire de formation et de culture musicales</b>		<b>257,5</b>				
UE III.1	Déchiffrage instrumental (temps inclus dans l'UE 1 et UE 2)					
UE III.2	Formation musicale : lecture de partition, travaux d'écoute et d'écriture	148,5	1,5	49,5	3	Examen
UE III.3	Analyse musicale : histoire, esthétique, analyse de partitions	99	1,5	49,5	2	Examen
UE III.4	Organologie (1h30 hebdomadaire de septembre à novembre)	10				CC
<b>1 Unité d'enseignement au choix</b>		<b>44</b>				CC
<b>Information sur les formations et les métiers de la musique</b> (comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique)		<b>20</b>				CC
<b>TOTAL</b>		<b>751 h</b>				

**Évaluation du module principal instrument :**

À l'entrée en CEPI, l'élève se voit remettre un dossier informatique qu'il complétera tout au long de son parcours attestant de son travail et des objectifs réalisés. À la fin du cycle, ce dossier de contrôle continu est noté sur 5 coefficient 1 par le conseil de classe auquel assiste l'élève.

**DEM Arc Alpin :**

L'UE principale du DEM fait l'objet d'un examen commun aux Conservatoires d'Annecy, Chambéry, Bourgoin-Jallieu et Grenoble comprenant des épreuves instrumentales notées sur 5 coefficient 2 et le dossier pédagogique noté sur 5 coefficient 1.

L'UE principale est obtenue à partir de 10/15, avec la Mention TB.

*Il n'existe pas de perfectionnement instrumental après le DEM au Conservatoire.*

# DÉPARTEMENT CORDES

Violon / Alto / Violoncelle / Contrebasse

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Agglomération  
d'Annecy  
Pays de Savoie

10 rue Jean-Jacques Rousseau - Annecy  
Tél. : 04 50 33 87 18  
crr@agglo-annecy.fr | <http://crr.agglo-annecy.fr>



**Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen sans excuse, sera exclu du Conservatoire.** Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus (3 absences sans excuse entraînent la radiation définitive).

# DÉPARTEMENT CORDES

Violon / Alto / Violoncelle / Contrebasse

## CONDITIONS D'ACCÈS :

Les pré-inscriptions se font la dernière semaine du mois d'août et la première de septembre. Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet.

Tout désistement postérieur au 31 octobre de l'année scolaire en cours **engage le paiement intégral de l'année.**

## Débutants :

### **Parcours découverte** (à partir de 6 ans)

Les enfants découvrent 6 instruments dans 3 familles différentes auxquelles s'ajoutent la danse et la chorale à raison de 3 séances par activité.

### **Cycle d'initiation** (à partir de 7 ans)

Pédagogie de groupe, 1h de cours pour 3 élèves ou 40 mn à deux. En concertation avec le professeur, l'élève peut changer d'orientation au cours de cette année.

### **Cycle I** (à partir de 8 ans)

1h à raison de 2 élèves par cours.

## Non débutants :

Test d'entrée (programme libre) au mois de septembre ; donner la liste des morceaux travaillés au cours des deux dernières années. Les nouveaux élèves sont accueillis dans la limite des places disponibles.

## Location d'instruments :

Les locations sont ouvertes prioritairement aux débutants et s'effectuent directement auprès des bibliothécaires dès la rentrée. Les cotisations sont trimestrielles et les tarifs varient selon la durée du prêt.

Il existe différentes tailles Violon / Alto / Violoncelle / Contrebasse : 1/8 – 1/4 – 1/2 – 3/4 - entier.

## Cycles I et II :

Le cycle s'organise en fonction de la progression propre à chaque élève. C'est une période qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis. La durée des Cycles I et II est de 3 à 5 ans, sauf dérogation du conseil pédagogique du CRR. À l'intérieur des deux cycles il n'y a pas d'examen. Pour passer dans le cycle supérieur, l'élève est évalué en contrôle continu, auquel s'ajoute une épreuve devant jury. À la fin du Cycle I, les notes de contrôle continu sur l'ensemble du cycle comptent pour 60% et la note de l'examen pour 40%. À la fin du Cycle II, l'élève peut présenter le Brevet d'études musicales (BEM) qu'il obtient après avoir validé les épreuves de formation musicale et d'instrument ou voix, et avec la prise en compte pour 50% de sa note de contrôle continu.

## Parcours personnalisé (non diplômant) :

À partir de la 3<sup>ème</sup> année de Cycle II (2<sup>ème</sup> année de formation musicale), l'élève a la possibilité d'intégrer le parcours personnalisé sur demande écrite au directeur.

Ce parcours s'articule autour du module obligatoire du parcours personnalisé (au choix en fonction des places disponibles : orchestre, chorale, batucada, ...). L'élève devra chaque année faire une demande écrite pour poursuivre le parcours personnalisé ou réintégrer le cursus.

## À l'issue du Cycle II :

L'élève qui souhaite poursuivre peut s'orienter soit :

**1/ Solliciter par demande écrite au directeur une formation continuée en fonction d'un projet personnel.**

**2/ Poursuivre vers le Cycle III amateur, préparant au Certificat d'études musicales (CEM).** Il existe plusieurs filières de Cycle III amateur. Au cours du cycle CEM, possibilité de passer l'examen d'entrée en CEPI.

**3/ Poursuivre vers le Cycle d'enseignement professionnel initial préparant au Diplôme d'études musicales (DEM).** Programme de 750h de formation. À l'issue d'une 1<sup>ère</sup> année en CEPI, l'élève a la possibilité de réintégrer le Cycle III amateur après consultation du professeur.

Cycle	Horaire hebdo instrument	Examens, contrôles et diplômes
<b>Parcours découverte (à partir de 6 ans) :</b> durée 1 an. <b>Disciplines et UV obligatoires :</b> 6 instruments + Danse + FM + Voix		
	30 mn à 3 élèves	-
<b>Cycle d'initiation (à partir de 7 ans) :</b> durée 1 an. <b>Disciplines et UV obligatoires :</b> Instrument + FM		
	1h à 3 élèves	-
<b>Cycle I (à partir de 8 ans) :</b> durée de 3 à 5 ans. <b>Disciplines et UV obligatoires :</b> Instrument + FM + Orchestre en 2 <sup>ème</sup> année (après avis du professeur)		
Cycle I/1	1h à 2 élèves	Contrôle continu
Cycle I/2		
Cycle I/3		
Cycle I/4		Passage en Cycle II possible sur contrôle continu et examen de fin de cycle
Cycle I/5		
<b>Cycle II :</b> durée de 3 à 5 ans. <b>Disciplines et UV obligatoires :</b> Instrument + FM + Orchestre		
Cycle II/1	1h à 2 élèves	Contrôle continu
Cycle II/2		
Cycle II/3		
Cycle II/4	1h30 à 2 élèves	BEM Passage en Cycle III amateur ou CEPI possible sur contrôle continu et examen de fin de cycle
Cycle II/5		
<b>Cycle III amateur :</b> de 2 à 4 ans. <b>Modules et UE obligatoires :</b> cf. tableau au verso		
	45 mn en individuel	CEM
<b>CEPI :</b> durée de 2 à 4 ans. <b>Modules et UE obligatoires :</b> cf. tableau au verso		
	1h en individuel	DEM

## Les répertoires :

Les répertoires travaillés dans les différents cours font appel aux différentes époques de l'histoire de la musique, en privilégiant l'ouverture sur la musique contemporaine, sans oublier les musiques actuelles (jazz, chanson...), ou traditionnelles.